



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 973 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles que :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 973 intitulé : « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023 à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 588 rue De Montcalm à Berthierville. Cette assemblée a pour but d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la Ville expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.
3. Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition de certains immeubles. Plus spécifiquement, le projet de règlement dicte le processus et les conditions applicables à une demande de démolition portant sur un immeuble inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti ou ayant un statut légal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
4. Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>. Le projet de règlement peut être consulté au 588, rue De Montcalm, Berthierville, aux heures de bureau soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Berthierville, ce 24 février 2023



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière